

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 23 AVRIL 2018 à 18 H 30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. JUILLIEN William, Mme VALADE Corine, M. CHAUMET Frédéric, Mme Corine ROUFFAUD, M. Jacques SALLEE, Mme Rebecca HARRINGTON, Mme Sandra TOURNAIRE, M. Bernard DEBOISSY, Mme Marie-Thérèse BARBIER.

Absents excusés : Madame Nelly VERGEZ a donné pouvoir à Madame Corine VALADE, Madame Hélène FOISSARD qui a donné pouvoir à Madame Becky HARRINGTON, Monsieur Pierre DUSSIDOUR qui a donné pouvoir à Monsieur Bernard DEBOISSY, Monsieur Pierre ROBINET qui a donné pouvoir à Monsieur William JUILLIEN

Madame Corine VALADE a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

Je vous demande la permission d'ajouter une délibération à notre réunion concernant le prêt du local socio-culturel.

Vote : Pour Contre Abstention

Nous avons régulièrement des demandes de prêt du local socio-culturel, je vous propose que nous mettions une somme de 50 € pour couvrir les frais, que nous limitions le nombre de personnes à 30 et qu'il n'y ait pas de musique de façon à ne pas déranger les locataires au-dessus.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Nous avons reçu plusieurs demandes de Droit de Préemption Urbain.

Vente d'un bien, appartenant à Monsieur Baptiste BONNEAU et Madame Céline EON – 11 Rue Jean de la Quintinie – 16710 Saint-Yrieix (16) – surface au sol de 776 m² :
Cadastré AM N° 44 et 45 situé Le Bourg – 16320 VILLEBOIS-LAVALLETTE. Vendu pour 282 000.00 € à Monsieur et Madame Jean-François Emile GOUT – 4 Chemin entre deux bois 27120 HOULBEC-COCHEREL (Eure).

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité.

Vente d'un bien, appartenant à Monsieur David BLANLOEUIL 60 Rue Port des Barques 17260 VILLARS EN PONS (17) et Madame Elsa RAGOT 50 Rue André Bouyer 16320 VILLEBOIS-LAVALLETTE – surface au sol de 851 m² :
Cadastrés AL N° 80 ; 85 ; 87 ; 165 ; 167 situés Les Pailles 50 Rue André Bouyer – 16320 VILLEBOIS-LAVALLETTE. Vendu pour 73 000.00 €, à Monsieur et Madame Yannick Jean MOHAR d'Angoulême.

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT – TARIF FUITE

Lorsque les administrés sont concernés par une fuite d'eau sur la commune, la SAUR effectue un dégrèvement sur la facture concernée grâce à un « tarif fuite », sur la partie Eau et sur la partie Assainissement, uniquement pour les branchements des particuliers.

Monsieur le Maire propose que l'écrêtement des factures d'eau et d'assainissement collectif soit identique pour les branchements desservant des locaux à usage d'habitation et pour les locaux qui ne desservent pas les locaux à usage d'habitation. L'écrêtement de la facture d'assainissement collectif sera identique à celle de l'eau potable.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

CALITOM / COLONNES ENTERREES / POINTS DE COLLECTE

Nous avons évoqué lors de la réunion du conseil le 11 décembre dernier la demande de CALITOM concernant l'éventuelle mise en place de colonnes enterrées sur la commune, qui permettraient aux usagers de déposer leurs déchets quand ils le souhaitent.

Distribution des documents.

Une décision devra être prise à la réunion du mois de mai.

ORDURES MENAGERES : Je vous rappelle également qu'à partir du 1^{er} mai jusqu'au 1^{er} octobre il va y avoir un ramassage toutes les semaines à des points de collecte déjà existants : Maison de retraite, école maternelle Arc en Ciel, Collège, Salle Polyvalente, Halles, Rue André Bouyer sur le parking.

ATTENTION LES PERSONNES INTERESSEES DEVRONT EMMENER LEUR CONTAINER AU POINT DE COLLECTE ET LE RECUPERER.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

REGULARISATION ADMINISTRATIVE PARCELLE CD16/COMMUNE

En 1998, la commune a acheté une bande de terrain, le long de la RD N°5 (Route de Charmant) de façon à permettre au Département de planter des arbres le long de la voie et de rétrocéder la bande concernée au Département. Lors de la procédure une parcelle n'a pas été prise en compte et figure toujours au compte de la commune. Nous devons faire une régularisation administrative pour la parcelle ZD N° 177 de 95 m² pour l'€ symbolique. Les arbres vont être taillés par le Département.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

PLANTATIONS RD N° 5

Les travaux de la RD N°5 Croix de Quart à l'Houmeau sont pratiquement terminés. L'abri bus a été installé et nous souhaitons rajouter des vivaces. Pour ce faire, nous devons donc valider un avenant à l'Entreprise KL Paysage pour 578.00 € HT soit 69360 € TTC.

Nous avons obtenu environ 72 % de subvention sur les travaux :

Conseil Départemental de la Charente : 42 064 €

DETR : 42 540 €

Fonds parlementaires : 20 000 €

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DESAFFECTATION LOGEMENT INSTITUTEUR

Nous avons demandé l'autorisation à Monsieur le Préfet de la Charente de désaffecter le logement communal situé Place du Champ de Foire qui était affecté logement instituteur.

Tous les enseignants en poste à Villebois-Lavalette sont professeurs des écoles et par conséquent n'ont plus droit aux logements de fonction. De plus nous avons toujours un appartement destiné aux instituteurs (au-dessus de la mairie).

Cette procédure permet de louer le logement avec un bail de 3 ans au lieu de 1 an actuellement renouvelable tous les ans.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

MODIFICATION STATUTS FOURRIERE/CONVENTION LECTEUR DE PUCE

La modification porte exclusivement sur l'adhésion au syndicat de la commune de Barbezières, collège Cœur de Charente. Il appartient à chaque commune adhérente de se prononcer sur cet élargissement.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

Le Syndicat Mixte de la Fourrière a proposé de nous mettre à disposition un lecteur de puce électronique permettant de détecter si les chiens ou chats sont identifiés. Cela nous permettrait de garder l'animal au minimum 1 journée, le temps que son propriétaire vienne le récupérer.

Nous devons signer une convention de mise à disposition de matériel avec le Syndicat Mixte de la Fourrière.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

ARRIVEE DE MONSIEUR PIERRE ROBINET

MODIFICATION CREDITS BUDGET ASSAINISSEMENT

Suite à une erreur de saisie nous devons enlever un centime d'€ à l'article 28188 et l'ajouter à l'article 10222. L'article 28188 faisant partie d'une opération d'ordre les chiffres doivent être identiques au centime près.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

PASSAGE PARKING DIOCESE/COMMUNE

Nous avons reçu la visite de Monsieur Blavet du diocèse concernant la petite parcelle le long du mur mitoyen avec Monsieur Fradin entre le pigeonnier et les salles paroissiales.

Ils sont d'accords pour nous céder cette parcelle à une somme modique, soit 10 €, mais ils souhaitent avoir l'autorisation de mettre une chaîne entre le mur existant et le coin de la chapelle de façon à préserver des places de parking.

La commune est copropriétaire de la parcelle devant la chapelle avec Logélia, le diocèse ne possède qu'un droit de passage.

Nous avons contacté Logélia pour savoir ce qu'ils pensent de cette demande.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DIVERS

- Mise en place borne incendie Rue de Gamby (2 445.00 €)
- Tournage film
- Plate forme broyage
- Abri bus Champ de Foire
- 8 Mai à 11 H 45 au Monument aux morts
- Mariage Anne et Pierre ROBINET

La séance est levée à 19 H 35. Prochaine réunion le 14 mai 2018 à 18 H 30.